

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE



TOLTEC est un cabinet de services et de conseil aux entreprises reconnue pour son expertise en matière de conformité réglementaire et de secrétariat général externalisé.

1. Législation et Conformité

Notre entreprise, consciente de son rôle dans la préservation de l'environnement et désireuse de s'inscrire dans une démarche de développement durable, s'engage à respecter et à promouvoir les principes environnementaux dans l'ensemble de ses activités. Ce document définit les orientations stratégiques que nous adoptons pour minimiser notre impact environnemental.

En tant qu'entreprise établie sur le territoire français, TOLTEC se conforme aux références légales nationales en matière d'environnement, notamment :

- Le Code de l'environnement : Ce code regroupe les principales dispositions législatives relatives à la protection de l'environnement en France. il couvre des domaines variés tels que l'eau, l'air, les sols, la biodiversité, les déchets, les risques technologiques, etc.
- La Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte : Cette loi vise à réduire l'empreinte carbone, à diversifier les sources d'énergie et à augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique.
- Le Règlement général sur la protection des données (RGPD): Bien que principalement axé sur la protection des données personnelles, le RGPD nous incite également à réfléchir à la manière dont nous gérons et stockons les données, ce qui peut avoir des implications environnementales, notamment en termes d'utilisation de serveurs et de consommation énergétique.

En tant qu'entreprise de formation, si notre empreinte environnementale directe peut sembler modeste, nous sommes fermement convaincus que chaque action compte. Ainsi, nous nous engageons à mettre en œuvre des pratiques durables dans notre gestion quotidienne, nos déplacements, notre consommation d'énergie et de ressources, ainsi que dans nos recommandations à nos clients.

2. Réduction de la consommation d'énergie

Actions en faveur de l'économie d'énergie

Nous nous engageons à réduire notre consommation d'énergie en mettant en œuvre les mesures nécessaires et cohérentes avec notre activité ; voici quelques mesures déjà en application :

- Éclairage variable & détecteurs de mouvements : nous utilisons un éclairage variable dans nos locaux pour optimiser l'utilisation de la lumière naturelle et réduire la consommation d'électricité. Il y a également des détecteurs de mouvements qui permettent de limiter la

consommation d'énergie.

- Gestion de la température des bureaux : nous adoptons une gestion responsable de la température de nos bureaux pour minimiser la consommation d'énergie liée au chauffage et à la climatisation. Nous alignons la température des bureaux avec les recommandations de l'état.
- Utilisation de consommables réutilisables : nous encourageons l'utilisation de gobelets et de vaisselles réutilisables afin de réduire la quantité de déchets plastiques et d'énergie nécessaire à la production de gobelets jetables. Tous nos sèche-mains sont des rouleaux réutilisables.
- Transport de personnels : TOLTEC demande à ses collaborateurs d'utiliser les modes de transports responsables (vélo, transports en commun, etc.). Lors des déplacements professionnels les collaborateurs se déplacent en train uniquement (exception pour des déplacements intercontinentaux). Nous œuvrons également auprès de nos clients afin de limiter les déplacements et de favoriser les moyens de video-conferencing (téléphone, visio, Teams...).

Actions en faveur de la réduction d'énergie de l'infrastructure informatique

Chez TOLTEC, nous sommes conscients que la technologie peut jouer un rôle essentiel dans la réduction de l'empreinte environnementale des entreprises :

- Matériel de pointe et maintenance rigoureuse : tous nos équipements informatiques sont récents et sont entretenus conformément aux directives des fabricants. Cette approche garantit non seulement des performances optimales, mais elle prolonge également la durée de vie utile de nos équipements, réduisant ainsi le gaspillage électronique.
- Infrastructure cloud : Nous avons migré vers une infrastructure 100% cloud, ce qui nous permet de réduire considérablement notre impact sur les serveurs physiques. Cette transition vers le cloud nous permet de mieux gérer nos ressources informatiques et de réduire notre empreinte carbone globale.

3. Gestion de nos déchets

Réduction des déchets internes au moyen de la réutilisation, de la récupération ou du recyclage des matériaux

Nous avons mis en place des mesures pour minimiser notre impact environnemental et gérer nos déchets de manière plus respectueuse de l'environnement :

- Recyclage des cartouches d'encre : toutes nos cartouches d'encre sont systématiquement recyclées, ce qui réduit significativement notre contribution aux déchets électroniques et chimiques.
- Tri sélectif : les autres déchets internes sont méticuleusement triés en fonction de leur typologie. Nous avons mis en place des systèmes de collecte séparée pour le plastique, le papier/carton et autres déchets.

Notre engagement envers la réduction des déchets et la gestion responsable des matériaux est une preuve de notre volonté de contribuer à la préservation de l'environnement et à la promotion de pratiques commerciales responsables.

4. Actions vis-à-vis de nos clients

Nous mettons en œuvre d'autres actions pour encourager la consommation responsable des produits ou services de notre entreprise auprès de notre clientèle.

Voici comment nous y contribuons :

- Minimisation des Déplacements : Dans le souci de réduire notre empreinte environnementale, nous encourageons nos clients à minimiser autant que possible les déplacements de nos équipes, en particulier lorsque les locaux se trouvent hors des zones urbaines et nécessitent un déplacement en transports, tels que le ferroviaire ou l'aérien.
- Solutions Alternatives : Nous travaillons en étroite collaboration avec nos clients pour trouver des solutions alternatives aux déplacements fréquents, telles que les réunions virtuelles, la visioconférence et d'autres outils technologiques qui permettent de réduire la nécessité de voyage.

L'entrée en vigueur est fixée au _____

Fait, le _____